

Demande de monitoring des patientes en traitement dans un autre établissement À remplir par le centre demandeur canadien

Les patientes en traitement dans un autre établissement qui souhaitent obtenir des services de monitoring au Centre de fertilité d'Ottawa (CFO) doivent demander à leur médecin traitant principal responsable de l'ordonnance des tests de remplir la présente « Demande de monitoring des patientes en traitement dans un autre établissement » et de l'envoyer par courriel à notre infirmière chargée de la coordination du monitoring à ofc-satellite@conceive.ca. Chaque demande sera évaluée.

COORDONNÉES DE LA PATIENTE

Nom au complet		Date de naissance	____aa____ mm____ jj
N° de carte d'assurance maladie		Tél. (domicile)	
Adresse		Tél. (cellulaire)	
		Courriel	

À REMPLIR PAR LE CENTRE DE FERTILITÉ DEMANDEUR

Nom du centre de fertilité demandeur			
Adresse du centre de fertilité demandeur			
Nom du médecin orienteur			
Coordonnées du médecin orienteur	Tél. :		Télec. :
	Courriel :		
Quel traitement sera entrepris dans votre centre ?			
Veuillez expliquer pourquoi ce traitement ne peut être entrepris à Ottawa			
Date prévue du commencement du monitoring			
La patiente a-t-elle besoin d'une formation sur l'auto-injection ? Veuillez préciser.			
Existe-t-il des problèmes particuliers (médicaux ou autres) dont nous devrions avoir connaissance ?			
Quel est l'IMC de la patiente*			
Nom de la personne chargée de la coordination des soins de la patiente dans votre centre.			
Coordonnées de la personne chargée de la coordination des soins de la patiente dans votre centre.	Tél. :		Télec. :
	Courriel :		
Résultats à envoyer au centre demandeur par :	<input type="checkbox"/> Téléc. <input type="checkbox"/> Courriel (si cette option est sélectionnée, le centre demandeur accepte les risques associés à la communication électronique)		

* Pour des raisons de sécurité, le Centre de fertilité d'Ottawa n'offre pas de traitement de FIV aux femmes dont l'IMC est supérieur à 40. Dans l'éventualité où nous offririons des prises de sang et échographies à l'une de vos patientes présentant un IMC > 40, il est de votre responsabilité (le centre demandeur) d'organiser les consultations obstétriques.

TARIFS

- 1) La coordination du monitoring entrepris est facturée 500 \$ **par cycle** aux patientes. Ces frais sont destinés à couvrir les frais d'administration associés au personnel requis pour la coordination et l'organisation des soins au CFO.
- 2) Chacune des échographies et prises de sang est facturée aux taux actuels de l'AMO et est payable à la réception lors du rendez-vous.
- 3) Toute formation sur l'auto-injection et injection administrée par l'une de nos infirmières, si requise, sera facturée à la patiente. La formation sur l'auto-injection doit être réservée.
- 4) Tout rendez-vous supplémentaire requis avec un médecin ou une infirmière sera facturé à la patiente aux taux actuels de l'AMO.

MISE EN ROUTE DU MONITORAGE AU CENTRE DE FERTILITÉ D'OTTAWA

1. Le centre demandeur envoie le **formulaire de demande de monitoring des patientes en traitement dans un autre établissement** par télécopieur ou courriel au Centre de fertilité d'Ottawa (CFO). Télécopieur : 613 225-9736 ou courriel : ofc-satellite@conceive.ca.
2. Une infirmière du CFO évalue la demande et contacte le centre de fertilité demandeur pour l'informer si le CFO est en mesure ou non d'entreprendre le monitoring du cycle de la patiente.
3. Si la patiente est admissible, la coordonnatrice du monitoring du CFO contacte celle-ci pour percevoir les frais relatifs au monitoring et prend les mesures nécessaires pour la signature du formulaire de consentement au monitoring (annexe A).

PROCESSUS DU MONITORAGE – Une communication efficace entre toutes les parties concernées contribuera à la bonne marche du monitoring.

1. Avant chaque rendez-vous (préavis minimal d'une journée requis), le **centre demandeur** doit :
 - a. envoyer les requêtes pour les prises de sang et les échographies par courriel à ofc-satellite@conceive.ca **avant 15 h**. S'il ne lui est pas possible de les envoyer par courriel, il doit les faire parvenir à la coordonnatrice du monitoring par télécopieur au 613 225-9736.
 - b. indiquer « **Monitoring d'une patiente** » sur la requête.
 - c. fournir le nom de la personne-ressource du centre demandeur ainsi que le numéro de télécopieur auquel les résultats doivent être envoyés.
2. Dès réception de la ou des requêtes, la coordonnatrice du monitoring du CFO contacte la patiente pour lui donner la date et l'heure de son échographie et/ou de sa prise de sang.
3. Les patientes doivent se présenter à leur rendez-vous à l'heure et respecter la politique de « produits non parfumés » du CFO.
4. Une fois que les résultats de la prise de sang et de l'échographie sont prêts, une des secrétaires du CFO les fait parvenir par télécopieur ou courriel à la personne-ressource du centre de fertilité demandeur. **Le centre demandeur doit appeler le CFO avant 15 h s'il n'a pas reçu les résultats par télécopieur.**

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le centre de fertilité demandeur est tenu de :

- expliquer à la patiente le déroulement de son traitement et l'administration de tout médicament nécessaire à son traitement. Des frais supplémentaires s'appliquent si une formation sur l'auto-injection est requise.
- fournir des instructions claires et appropriées concernant les requêtes.
- indiquer le nom d'une personne-ressource avec laquelle le Centre de fertilité d'Ottawa peut communiquer au sujet de la patiente.

La patiente est tenue de :

- payer les frais connexes avant le début du monitoring.
- Signer le formulaire de consentement avant le début du monitoring.
- arriver à l'heure à ses rendez-vous.
- discuter des résultats de ses examens, tests et traitements directement avec le centre de fertilité demandeur.
- fournir un numéro de téléphone fiable auquel le CFO peut la contacter pour tout rendez-vous ultérieur.

Le Centre de fertilité d'Ottawa est tenu de :

- effectuer les échographies et les prises de sang selon les instructions fournies sur la requête.
- fournir les résultats par télécopieur au centre de fertilité demandeur en temps opportun.

MÉDICAMENTS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA PHARMACIE

Les patientes dont le médecin traitant détient un permis d'exercice en Ontario peuvent acheter leurs médicaments sur place, à la **Pharmacie de Green Valley**. Les patientes doivent s'informer sur les ordonnances qui leur sont prescrites avant de commencer le traitement. Le CFO ne prescrit aucun médicament aux patientes en traitement dans un autre établissement qui requièrent le monitoring au Centre.

Pharmacie de Green Valley	Tél.	613 688-5069
	Télé.	613 688-5076
	Heures d'ouverture	Lundi–vendredi : 7 h 30 à 15 h Fins de semaine et jours fériés : 8 h 30 à 11 h 30

TARIFS

Étant donné que les services de monitoring ne sont pas assurés par le RAMO ou par tout autre régime d'assurance maladie provincial, les patientes sont tenues d'acquitter les frais relatifs à chaque test ou examen (échographies et prises de sang) aux taux recommandés par l'Association médicale de l'Ontario (AMO). Veuillez consulter notre site Web pour obtenir plus de détails.

Coordination du monitoring	500 \$ (par cycle)
Formation sur l'auto-injection	100 \$ (si requise)
Administration d'injection par une infirmière	25 \$ (si requise)
Échographie	173 \$ par échographie
Prise de sang	116 \$ par requête (Estradiol, LH, progestérone et ponction veineuse)
Échographie obstétrique	Couverture possible par le RAMO ou 346 \$ pour les patientes non assurées
Test sanguin de grossesse	Couverture possible par le RAMO ou 70 \$ pour les patientes non assurées

ADRESSE, HEURES D'OUVERTURE ET COORDONNÉES

Horaires du monitoring	8 h à 9 h 30.
Personne-ressource pour le monitoring	ofc-satellite@conceive.ca de 7 h 30 à 15 h. Les résultats sont envoyés par télécopieur au centre demandeur au plus tard à midi HNE (selon l'heure d'arrivée de la patiente).
Requêtes à envoyer par télécopieur au	613 225-9736 Apposer la mention « Monitoring d'une patiente » sur la requête.
Adresse	955, Green Valley Crescent, 1 ^{er} étage, Ottawa (Ontario) K2C 3V4 (au nord de Baseline et de Prince of Wales).

Tout comme vous, la présence d'enfants nous réjouit. Toutefois, afin d'éviter de froisser la sensibilité des personnes qui viennent au Centre, de même que pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de bien avoir la gentillesse de prendre les mesures nécessaires pour faire garder vos enfants lorsque vous vous présentez à vos rendez-vous. Les enfants ne sont pas admis dans les zones de soins cliniques et les salles d'examen.



Consentement aux examens diagnostiques – Monitoring des patientes en traitement dans un établissement au Canada

Les patientes qui souhaitent uniquement obtenir des services de monitoring au Centre de fertilité d'Ottawa (CFO) sont désignées sous l'appellation « patientes en traitement dans un autre établissement avec monitoring au CFO ». Les soins primaires de ces patientes sont sous la responsabilité d'un médecin du centre de fertilité demandeur, lequel est responsable de la gestion et la direction du traitement de la patiente dont le monitoring se déroule au CFO.

Les patientes qui n'ont jamais été soignées par un médecin du CFO avant le monitoring de leur cycle n'ont pas accès aux médecins du CFO et doivent consulter leur spécialiste de fertilité attiré à la clinique où elles reçoivent leur traitement.

En tant que patiente en traitement dans un autre établissement avec monitoring au CFO, je comprends et accepte ce qui suit :

- Les patientes en traitement dans un autre établissement qui souhaitent que leur monitoring se déroule au CFO doivent obtenir la confirmation du CFO avant de commencer leur cycle de traitement de fertilité dans un autre centre de fertilité afin de s'assurer que le monitoring au CFO est possible.
- Le monitoring fourni sur place par le Centre de fertilité d'Ottawa ne concerne que les prises de sang et les échographies.
- La formation des patientes demeure la responsabilité du centre de fertilité demandeur, à moins qu'une formation ne soit expressément demandée par le centre demandeur. Des frais supplémentaires sont facturés pour la formation des patientes ou tout autre service supplémentaire fourni par le Centre de fertilité d'Ottawa.
- Les patientes sont responsables du paiement des frais de coordination du monitoring avant le commencement de ce dernier. Les autres frais éventuels sont payables le jour de la prestation du service requis (c'est-à-dire les prises de sang et échographies). Nous ne facturons pas le RAMO pour les services liés au monitoring offerts aux patientes en traitement dans un autre établissement.
- Le monitoring des prises de sang et échographies doit être organisé par l'entremise de la coordonnatrice du monitoring du Centre de fertilité d'Ottawa.
- Les résultats des prises de sang et échographies sont soit 1) remis directement à la patiente qui devra à son tour les fournir à son médecin soit 2) envoyés par télécopieur au médecin traitant au nom de la patiente. Il est de la responsabilité de la patiente de fournir le nom du médecin traitant et le numéro de télécopieur au personnel du Centre de fertilité d'Ottawa.
- Les tests mesurant les taux de progestérone et de β hCG sériques effectués une fois le traitement terminé sont facturés au RAMO, si la patiente est admissible.
- Les échographies obstétriques pour confirmer la grossesse sont facturées au RAMO si la patiente est admissible. Le CFO n'organisera pas d'échographies obstétriques pour les patientes qui n'ont pas été traitées par un médecin du Centre avant le monitoring. Ces patientes doivent être orientées vers leur médecin de famille ou un obstétricien par le centre de fertilité demandeur directement.
- Les médecins et autres professionnels de la santé du Centre de fertilité d'Ottawa ne sont aucunement tenus responsables de problèmes d'ordre médical survenant à la suite des soins fournis au centre de fertilité demandeur.
- Il est de la responsabilité du centre de fertilité demandeur d'organiser la prescription des médicaments avant le début du traitement de la patiente.
- Tous les soins de suivi demeurent la responsabilité du spécialiste du centre de fertilité demandeur, et il est de la responsabilité de la patiente dont le monitoring se déroule au CFO de coordonner ces soins.

Je suis satisfaite de ces explications et je les comprends.

Patiente ou substitut décisionnel

Signature

Date

Représentant du CFO

Signature

Date



Consentement à la divulgation de renseignements personnels identificateurs sur la santé
(autorisé par l'article 34 de la Loi sur les renseignements médicaux personnels)

Je soussignée, _____ autorise la divulgation des renseignements identificateurs suivants : _____
(Nom de la patiente)

Analyses sanguines, rapports d'échographie, consultations médicales et données relatives au monitoring du traitement

Par : _____ Le Centre de fertilité d'Ottawa

Conformément à l'article 34 de la Loi sur les renseignements médicaux personnels à :

(Nom du centre demandeur)

Pour la raison suivante : Monitoring de la patiente susmentionnée en traitement dans le centre demandeur

Je comprends les raisons pour lesquelles on me demande de divulguer mes renseignements personnels identificateurs et je suis consciente des risques et avantages du consentement ou refus du consentement à la divulgation de mes renseignements personnels identificateurs. Je comprends que j'ai le droit de retirer mon consentement à tout moment.

Daté le _____ de _____, _____
 Jour Mois Année

Nom de la patiente ou du représentant dûment autorisé

Signature de la patiente ou du représentant dûment autorisé

Signature du représentant du CFO